

Géographie physique et Quaternaire



Chénier, Robert, Gagnon, André et Malboeuf, Jocelyne (1993). *Dictionnaire des entités géographiques au Gouvernement du Québec*. Ministère de l'Énergie et des Ressources, Québec, pagination diverse, 19,5 x 21,5 cm, 24,95\$.

Jean-Marie M. Dubois

Volume 48, numéro 3, 1994

Les travertins
Travertines

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/033022ar>
DOI : <https://doi.org/10.7202/033022ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Presses de l'Université de Montréal

ISSN

0705-7199 (imprimé)
1492-143X (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Dubois, J.-M. M. (1994). Compte rendu de [Chénier, Robert, Gagnon, André et Malboeuf, Jocelyne (1993). *Dictionnaire des entités géographiques au Gouvernement du Québec*. Ministère de l'Énergie et des Ressources, Québec, pagination diverse, 19,5 x 21,5 cm, 24,95\$.] *Géographie physique et Quaternaire*, 48(3), 333–333. <https://doi.org/10.7202/033022ar>

pagination diverse, 19,5 × 21,5 cm, 24,95\$.

Ce dictionnaire est une initiative digne de mention, tout au moins auprès de ceux qui se servent de données géographiques. L'ouvrage a été réalisé par le Service de la cartographie du ministère éditeur pour le plan géomatique gouvernemental afin de pouvoir assurer l'utilisation maximale des bases de données à référence spatiale et leur développement harmonieux. À cet effet, il fallait connaître la nature de l'information colligée par les 244 unités administratives recensées, réparties dans 51 organismes gouvernementaux.

Précisons d'abord que le terme « entité géographique » du titre n'est pas employé ici comme en toponymie. En effet, en toponymie, ce terme désigne uniquement « une portion déterminée de l'espace » (Commission de toponymie du Québec, 1990, p. 12), alors qu'ici il comprend aussi des limites administratives, légales ou foncières et des isoglignes. Cependant, on se demande ce que « acheteur de surplus du Gouvernement », « pesticides » ou « permis de recherche archéologique » et autres types y font : ça ne semble pas très géographique !

L'ouvrage est bien imprimé, sous reliure spirale de diamètre assez grand pour permettre une consultation facile. Outre un avant-propos donnant le contexte, le contenu et les clés d'utilisation du dictionnaire, l'ouvrage est divisé en cinq parties.

La première partie (43 p.) est constituée de l'index alphabétique des 1 400 entités du dictionnaire. On y trouve aussi de nombreux renvois aux homonymes, synonymes, termes fautifs et même certains équivalents en anglais.

La deuxième partie (100 p.) comprend le dictionnaire proprement-dit. Sous chacune des entités, présentées par ordre alphabétique, se trouvent la définition et le ou les secteurs d'intervention gouvernementale (ex. aménagement et exploitation de la faune, toponymie, etc.). Sous chaque secteur, apparaissent, le cas échéant, l'entité plus vaste dans laquelle l'entité visée s'insère ou ses subdivisions, l'abréviation, le synonyme, les correspondances fautives et autres indications complémentaires.

CHÉNIER, Robert, GAGNON, André et MALBOEUF, Jocelyne (1993). *Dictionnaire des entités géographiques au Gouvernement du Québec*. Ministère de l'Énergie et des Ressources, Québec,

Certains termes laissent cependant songeur. Par exemple, est-ce que « butte à traînée de débris », non employé dans la littérature habituelle, n'est pas plutôt un « drumelin » ? Le terme « crique » est-il toujours utilisé dans le sens d'échancrure du

littoral ou ne désigne-t-il pas parfois un ruisseau ? Le terme « bloc » est improprement utilisé pour désigner un « lot ». Le terme « décrochement » est dit synonyme de « glissement pelliculaire », alors que ce dernier a un sens très restreint, et le terme « éboulis rocheux » n'est pas synonyme de « talus d'éboulis ». Le terme « ravine » n'est pas employé dans la littérature scientifique. La définition du terme « roche » n'est pas celle acceptée en sciences de la Terre. Quelle distinction fait-on entre « fondrière » et « tourbière » ? Enfin, une « sablière » ne comprend généralement pas de gravier, une « terrasse » n'est pas nécessairement localisée dans les dépôts meubles et le « till » peut provenir d'autres matériaux que du seul substratum rocheux.

La troisième partie (168 p.) comprend la liste alphabétique des domaines d'emploi gouvernemental des « entités ». Sous chacun des domaines, se trouve un schéma fort utile sur lequel les entités utilisées dans un domaine sont mises en relation entre elles et avec les autres domaines d'emploi.

La quatrième partie (24 p.) est constituée de la liste des entités par domaine d'emploi avec mention du ministère ou de l'organisme concerné. À la suite de chacune des entités, un renvoi est fait à la cinquième partie (17 p.) qui donne la liste alphabétique des organismes gouvernementaux et de toutes les banques de données qu'ils gèrent, y compris le nom du responsable et son numéro de téléphone.

L'ensemble constitue un répertoire fort utile tant pour les chercheurs, les administrateurs que les simples citoyens quelque peu impliqués dans leur milieu. Heureusement, le répertoire est disponible en version informatisée, car il faut imaginer qu'il doit être mis à jour sur une base continue en raison des modifications rapides qui surviennent dans les organismes gouvernementaux et des mouvements de personnel. De plus, on signale dans la publicité que le contenu s'améliorera à la faveur du dialogue favorisé au fur et à mesure de son emploi, évidemment si les utilisateurs prennent la peine de réagir. C'est un excellent achat pour tous.

Jean-Marie M. DUBOIS
Université de Sherbrooke

Référence

Commission de toponymie du Québec, 1990. Guide toponymique du Québec. 2^e éd., Les Publications du Québec, Québec, 178 p.